

AVIS

Réf. : AT.18.80.AV

Date d'approbation : 28/09/2018

Programme communal de développement rural de BRUNEHAUT

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Brunehaut
- *Auteur de projet :* Ideta
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 4/07/2018
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 7/09/2018

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Création d'une maison multiservices
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 19/06/2018

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Brunehaut, située au sud de la Wallonie picarde, à la frontière avec la France, est composée de neuf villages (Bléharies, Guignies, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, Laplaigne, Lesdain, Rongy et Wez-Velvain).

Au 1^{er} janvier 2015, elle comptait 8096 habitants pour une superficie totale de 46 km².

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de BRUNEHAUT.

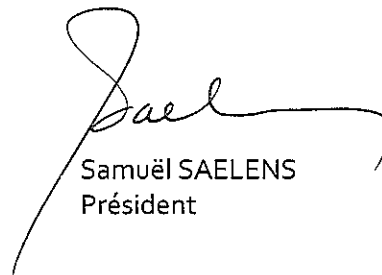
Le Pôle estime que le diagnostic (partie I) est de qualité satisfaisante. Ainsi, le Pôle note son caractère efficace ainsi qu'un bon bilan des précédentes opérations de développement rural et une bonne mise en relation avec les différents outils que sont le Groupe d'action locale des Plaines de l'Escaut, le Parc naturel des plaines de l'Escaut (PNPE) et le contrat de rivière. Cependant, il regrette l'absence de mise en évidence de certaines caractéristiques communales pouvant représenter des enjeux majeurs (par exemple la forêt qui représente 20% du territoire communal), une juxtaposition d'éléments sans toujours de liens entre eux ainsi que certaines données obsolètes.

Concernant le processus participatif, le Pôle note une bonne participation qui s'est construite au fur et à mesure de l'état d'avancement du PCDR. Le Pôle apprécie tout particulièrement l'initiative de mise en place d'appels à projet pour sensibiliser la population et améliorer la dynamique participative. Le Pôle aurait toutefois apprécié avoir des informations quant aux professions ou centres d'intérêt des membres de la Commission locale de développement rural.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est de qualité satisfaisante. Le Pôle regrette que le processus participatif semble avoir pris le pas sur l'analyse du diagnostic. La logique d'ensemble, d'enchaînement entre les enjeux qui ont (ou auraient dû) émergés du diagnostic, le bilan du processus participatif et la définition de la stratégie et des projets, n'apparaît pas clairement. Par ailleurs, dans le cas d'espèce, le Pôle s'interroge sur la substitution du rôle de consultation de la commission communale d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) par le PNPE, notamment en termes de représentativité citoyenne. Il invite l'autorité communale à réfléchir à la mise en place d'outils propres à l'aménagement du territoire tel une CCATM.

Concernant la partie IV, de manière générale, le Pôle souligne la bonne cohérence des fiches-projets que ce soit entre elles ou avec les objectifs et besoins mis en évidence dans le diagnostic. En outre les fiches-projet sont en nombre suffisant, diversifiées et présentent une bonne faisabilité.

Le Pôle est enfin favorable au projet repris en première convention portant sur la création d'une maison multi-services à Bléharies. Toutefois, il insiste tout particulièrement sur l'aspect multi-services.



Samuël SAELENS
Président